

Image not found or type unknown



Mise en vente d'un bien par une agence immobilière

Par **mado_old**, le **23/06/2007 à 20:46**

Bonjour,Jeudi une agence immobilière m'a fait signer un mandat pour la vente de ma maison.J'aimerais savoir si je dispose d'un temps de rétractation et si oui de combien de temps.De plus, l'agent immobilier ne m'a pas laissé de contrat ou de photocopie (j'ignore si c'est un contrat d'exclusivité), en a-t-il le droit.Merci beaucoup de votre réponse amicalement.

Par **Jurigaby**, le **24/06/2007 à 02:10**

Bonjour,A priori, il n'y a pas de délai de rétractation.Concernant le double, vous devriez normalement en avoir une copie puisque c'est un contrat synallagmatique.Demandez leur une copie dudit contrat.